|  |  |
| --- | --- |
| **Document d’offre sous le régime de la dispense pour financement de l’émetteur coté modifié et mis à jour** | **Le 15 février 2023** |

****

**Victory Battery Metals Corp. (« Victory » ou la « Société »)**

**DESCRIPTION SOMMAIRE DU PLACEMENT**

**Quels titres sont placés?**

|  |  |
| --- | --- |
| **Placement :** | Il s’agit d’un placement privé d’unités (les « **unités faisant l’objet du présent placement** ») de la Société, dont chacune se compose d’une action ordinaire du capital de la Société (une « **action ordinaire** ») et d’un bon de souscription d’actions ordinaires (un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d’acheter une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,12 $ chacune pendant la période de deux ans suivant la date de clôture (au sens donné à ce terme dans les présentes), sous réserve du devancement de sa date d’expiration, comme il est décrit dans les présentes.  Si, à quelque moment que ce soit, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société est supérieur à 0,17 $ pendant une période de 10 jours consécutifs, y compris ceux où aucune opération n’est effectuée sur ces actions, la Société pourra envoyer aux porteurs un avis écrit (l’« **avis de devancement relatif aux bons de souscription** ») leur indiquant que la date d’expiration des bons de souscription est devancée à une date se situant au moins 30 jours à compter de la date de l’avis en question.  Les porteurs d’actions ordinaires ont le droit (i) d’être convoqués et de voter à chaque assemblée des actionnaires de la Société et d’y exprimer une (1) voix par action ordinaire qu’ils détiennent, (ii) de toucher les dividendes que les administrateurs déclarent par voie de résolution et (iii) de recevoir une part proportionnelle de l’actif de la Société en cas de liquidation ou de dissolution de celle‑ci ou de toute autre répartition de son actif entre ses actionnaires (effectuée autrement que par voie de dividendes). Les actions ordinaires ne comportent aucun droit de souscription, droit de souscription préférentiel, droit de rachat ou droit de conversion. |
| **Prix d’offre :** | 0,08 $ par unité faisant l’objet du placement |
| **Nombre de titres placés :** | Le placement consiste en un nombre d’unités pouvant aller jusqu’à 12 500 000, ce qui correspond à un produit brut pouvant aller jusqu’à 1 000 000 $ (le « **placement** »). Collectivement, le nombre de parts pouvant être placées dans le cadre du placement et du placement simultané (qui est décrit ci‑après) s’établit à **20 833 333**, ce qui correspond à un produit brut pouvant aller jusqu’à 2 000 000 $.  Dans le présent document d’offre, sauf indication contraire, les mentions de « dollars », de « $ CA » ou de « $ » désignent le dollar canadien. |
| **Placement simultané :** | En outre, la Société a l’intention de réaliser un placement privé simultané d’unités accréditives (les « **unités accréditives** ») auprès de certains initiés et de certains autres acquéreurs conformément aux dispenses applicables dont elle peut se prévaloir en vertu du règlement 45‑106, en vue de réunir un produit brut global pouvant aller jusqu’à 1 000 000 $ (le « **placement simultané** »). Chaque unité accréditive se compose d’une action ordinaire et d’un bon de souscription accréditif pouvant être exercé pendant une période de deux ans au prix de 0.15 $.  Si, à quelque moment que ce soit, le cours de clôture des actions ordinaires de la Société est supérieur à 0,20 $ pendant une période de 10 jours consécutifs, y compris ceux où aucune opération n’est effectuée sur ces actions, la Société pourra envoyer aux porteurs un avis écrit (l’« **avis de devancement relatif aux bons de souscription**») leur indiquant que la date d’expiration des bons de souscription est devancée à une date se situant au moins 30 jours à compter de la date de l’avis en question.  Les unités accréditives seront assujetties à une période de détention de quatre mois et un jour après la date de clôture. |
| **Date de clôture :** | La clôture aura lieu vers le 20 février 2023 ou à une ou plusieurs autres dates que la Société pourrait fixer (la « **date de clôture** »). |
| **Inscription en bourse :** | Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse des valeurs canadiennes (la « **CSE** ») sous le symbole « VR », à la bourse OTC Pink Market (l’« **OTC** ») sous le symbole « VRCFF » et à la Bourse de Francfort (la « **Bourse de Francfort** ») sous le symbole « VR6 ». |
| **Dernier cours de clôture :** | Le 3 février 2023, le dernier cours de clôture des actions ordinaires à la CSE, à l’OTC et à la Bourse de Francfort s’est établi à 0,105 $, à 0,076 $ US et à 0,076 €, respectivement. |

***Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable ne s’est prononcé sur la qualité des titres qui font l’objet du présent placement ni n’a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité du montant investi. Il est recommandé de consulter un courtier inscrit pour prendre cette décision d’investissement.***

**Victory procède à un financement de l’émetteur coté en vertu de l’article 5A.2 du *Règlement 45‑106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre de ce placement, l’émetteur déclare ce qui suit :**

* **Il est en activité et son actif principal ne consiste pas en de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie ou en l’inscription de ses titres à la cote.**
* **Il a déposé tous les documents d’information périodique et occasionnelle requis.**
* **Le montant total du présent placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l’émetteur coté au cours des 12 mois ayant précédé immédiatement la date du présent document d’offre, n’excédera pas 5 000 000 $.**
* **Il ne clora le présent placement que s’il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et répondre à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.**
* **Il n’affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l’approbation de porteurs de titres.**

MISE EN GARDE RELATIVE À L’INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document d’offre renferme de l’« information prospective » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Cette information repose sur les attentes, les estimations, les projections, les hypothèses et les convictions internes actuelles de la Société. L’information prospective qui figure dans le présent document d’offre est arrêtée à la date de celui‑ci. Les énoncés prospectifs et l’information prospective qui figurent dans les présentes se rapportent notamment aux efforts de développement que Victory déploie actuellement et qu’elle déploiera à l’avenir, y compris les échéanciers et les frais prévus connexes, aux partenariats conclus par Victory et aux avantages qu’elle s’attend à en tirer, aux attentes de Victory en matière de financement, aux attentes de Victory en ce qui a trait à l’emploi du produit et à l’emploi des fonds disponibles après la réalisation du présent placement, à la réalisation du présent placement et du placement simultané et à la date de clôture prévue. Les énoncés prospectifs ou l’information prospective traitent d’événements et de résultats futurs et comprennent des énoncés sur les attentes et les convictions de la direction qui sont fondées sur les renseignements dont la Société dispose actuellement. Ces énoncés prospectifs et cette information prospective sont souvent, mais pas toujours, signalés par l’utilisation de termes tels que « prévoir », « s’attendre à », « éventuel », « ciblé », « budget », « échéancier », « estimer », « prévoir » ou « avoir l’intention de », ou par la forme négative ou des variantes de ces termes, ou par l’utilisation du futur ou du conditionnel.

Les énoncés prospectifs ou l’information prospective comportent divers risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les événements qui se produiront effectivement ou les résultats qui seront effectivement obtenus diffèrent de ceux dont il est question dans ces énoncés ou cette information, y compris les risques relatifs à la mesure dans laquelle Victory pourra obtenir le financement nécessaire et à l’incidence générale de la conjoncture des marchés financiers, à la demande que susciteront les services de Victory, au succès des efforts de développement que Victory déploie actuellement et qu’elle déploiera à l’avenir, à l’évolution du prix des produits de base requis, à la volatilité des marchés des capitaux, à la concurrence, à la réglementation gouvernementale, aux conflits d’intérêts éventuels, à l’instabilité politique, à l’hyperinflation, au coronavirus, aux opérations militaires que la Russie mène en Ukraine, aux litiges, à la volatilité du cours des actions ordinaires, à la dilution éventuelle de la participation des actionnaires actuels et éventuels, aux cours du change, aux normes de présentation de l’information financière et aux changements climatiques. Cette liste de facteurs n’est pas exhaustive. L’information prospective comprend des énoncés sur ce qui pourrait se produire à l’avenir et comporte, de par sa nature, une part d’incertitude. Par conséquent, les résultats que la Société obtiendra effectivement ou les autres événements ou situations qui se produiront à l’avenir pourraient différer considérablement de ceux dont il est question dans l’information prospective en raison d’une variété de risques, d’incertitudes et d’autres facteurs, y compris ceux dont il est question dans les documents que la Société a déposés sur SEDAR, que l’on peut consulter au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs ou l’information prospective se révéleront exacts, étant donné que les résultats qui seront effectivement obtenus et les événements qui se produiront à l’avenir pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus par ces énoncés et cette information. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indument aux énoncés prospectifs et à l’information prospective. Les énoncés prospectifs sont valides uniquement à la date à laquelle ils sont faits et, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l’exigent, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour quelque élément que ce soit de l’information prospective, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements ou de l’évolution des circonstances ou pour un autre motif.

DESCRIPTION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Quelles sont nos activités?

Victory est une jeune société minière internationale cotée en bourse qui a des intérêts en Amérique du Nord. Elle développe actuellement ses projets en cours, principalement le terrain recelant du lithium Smokey, au Nevada, qui est adjacent au terrain phare d’American Lithium, et le terrain Mal‑Wen, en Colombie‑Britannique, ainsi que le terrain du lac Tahlo, dans le district porphyrique cupro‑aurifère Babine, en Colombie‑Britannique, les terrains Stingray, qui sont adjacents au terrain Corvette de Patriot Battery Metal, le projet de nickel du Saguenay, au Québec, le projet d’extraction de lithium du lac Georgia, en Ontario, le projet Black Diablo, au Nevada, et le projet du lac Simard, au Québec, qui se trouve dans un rayon de 20 kilomètres de trois mines aurifères en exploitation, y compris la mine Goldex d’Agnico Eagle, les mines de Canadian Malartic et la mine Lamaque d’Eldorado Gold.

La demande que suscitent les métaux entrant dans la fabrication de batteries continue de croître avec l’arrivée des véhicules électriques et les modèles économiques relatifs à l’or, à l’argent et aux métaux précieux se renforcent, ce qui rend les projets miniers plus intéressants sur le plan économique. Victory axe ses activités sur des projets d’exploration de premier plan qui sont susceptibles d’offrir une plus‑value notable à ses actionnaires. Dans le cadre de ses activités d’exploration en vue de trouver du lithium, de l’or, de l’argent et des métaux précieux, elle recherche des régions qui sont propices à l’exploitation minière en raison de la nature de la réglementation du gouvernement en place et du fait qu’on y trouve déjà les infrastructures nécessaires ainsi que des emplacements géographiques qui, collectivement, lui permettront d’effectuer des travaux d’exploration et de développement à l’année longue.

Événements récents

Claims supplémentaires visant les terrains Stingray – Le 11 octobre 2022, la Société a annoncé qu’elle avait acquis et jalonné des claims supplémentaires dans le district de lithium de la baie James, au Québec, ce qui porte les 44 claims annoncés en juillet 2022 à un nombre total de 49 claims non contigus acquis, jalonnés et déposés. Les claims supplémentaires augmentent la superficie du groupe de terrains Stingray de la Société au Québec au sud et dans la partie adjacente au terrain Corvette de Patriot Battery Metals. L’équipe responsable des travaux d’exploration de Victory continue d’évaluer d’autres claims dans la région et entend effectuer des levés géologiques et géochimiques de surface ainsi qu’un levé géophysique aérien des claims visant les terrains Stingray.

Placement privé – Le 17 octobre 2022, Victory a annoncé qu’elle réalisait un placement privé sans intermédiaire visant des unités accréditives (les « **unités accréditives** ») et des unités non accréditives jusqu’à concurrence de 2 000 000 $. Les unités accréditives ont été placées au prix de 0,05 $ chacune et se composaient d’une action ordinaire et d’un bon de souscription d’actions ordinaires pouvant être exercé au prix de 0,07 $ pendant une période de 24 mois. Les unités non accréditives se composaient d’une action ordinaire de la Société placée au prix de 0,022 $ et d’un bon de souscription d’actions ordinaires pouvant être exercé au prix de 0,05 $ pendant une période de 24 mois. La Société se réservait le droit de devancer la date d’expiration des bons de souscription sur remise d’un préavis de 30 jours si les actions étaient négociées au prix de 0,15 $ pendant une période de 10 jours consécutifs, y compris ceux où aucune opération ne serait effectuée sur ces actions. Le 9 novembre 2022, Victory a annoncé qu’elle avait procédé à la clôture de ces placements privés, acceptant des souscriptions visant 7 825 000 unités au prix de 0,022 $ chacune, ce qui lui a permis de réunir un produit brut de 172 150 $. La Société a versé une commission d’intermédiaire de 3 520 $ à un intermédiaire qualifié et a émis 160 000 bons de souscription à des courtiers.

Zone d’intérêt recelant du lithium Smokey et plan de développement – Le 20 octobre 2022, Victory a annoncé que son équipe responsable des travaux d’exploration avait effectué des travaux approfondis en vue de délimiter le gisement de lithium théorique sur le terrain Smokey et évalué les résultats de ces travaux, qui englobaient des levés sur le terrain, de l’échantillonnage de surface et le forage de trous qui avaient pour but de confirmer si l’argile minéralisée était accessible sur le terrain de Victory. Après la réalisation du programme de forage, cette équipe a effectué des levés de surface détaillés supplémentaires et analysé les résultats du titrage et a effectué un levé sismique au moyen d’un sismomètre enregistreur Tromino. Par conséquent, la Société a élaboré des cartes exclusives indiquant des coupes transversales visuellement très détaillées afin de comprendre la formation de failles qui délimite les contours de gisement. La Société a repéré ce qu’elle appelle une zone présentant un degré de confiance élevé d’environ deux à trois kilomètres carrés où il est très probable que les travaux de forage entrecoupent de l’argile riche en lithium, ce qui pourrait indiquer un potentiel de ressources inexploitées. La Société a jalonné 91 claims supplémentaires dans une nouvelle zone d’intérêt contiguë à la partie sud du bloc de claims initial.

Jalonnement du terrain du lac Tahlo – Le 15 novembre 2022, Victory a annoncé qu’elle avait jalonné le terrain du lac Tahlo, dans le district porphyrique cupro‑aurifère prolifique Babine, en Colombie‑Britannique. Ce terrain a une superficie de 735 hectares et se trouve à 11 kilomètres au nord‑ouest du terrain NAK d’American Eagle Gold Corp. et à 19 kilomètres au nord‑ouest du gisement Morrison. Il est adjacent à la même faille d’orientation nord‑nord‑ouest que suit le gisement Morrison et repose sur des roches du groupe d’Hazelton du Jurassique. Un échantillon de limon régional qui a fait l’objet d’un levé géochimique a affiché une teneur en cuivre supérieure au 96e centile et une teneur en zinc supérieure au 98e centile. Un échantillon de till régional a affiché une teneur en cuivre élevée, une teneur en zinc extrêmement irrégulière et une teneur en or supérieure au 95e centile. Un autre échantillon de till prélevé sur place a affiché une teneur en or de 49 parties par milliard, ce qui est supérieur au 98e centile pour la région.

Claims supplémentaires visant les terrains Stingray – Le 29 novembre 2022, la Société a annoncé qu’elle avait acquis et jalonné 17 claims supplémentaires dans le district de lithium de la baie James, au Québec, ce qui porte les 49 claims annoncés en octobre 2022 à un nombre total de 66 claims non contigus acquis, jalonnés et déposés. La Société a acquis la propriété exclusive de ces claims en contrepartie de la somme en espèces de 7 000 $ et d’un nombre total de 2,8 millions d’actions. La majeure partie des nouveaux claims visant les terrains Stingray se trouvent le long de la même unité rocheuse que celle qui avait été cartographiée par Patriot Battery Metals Inc., qui renferme des pegmatites recelant du lithium d’une longueur pouvant aller jusqu’à 20 kilomètres et affichant une teneur en oxyde de lithium (Li2O) aussi élevée que 1 280 parties par million.

Emplacements de forage sur le terrain recelant du lithium Smokey, au Nevada – Le 14 décembre 2022, Victory a annoncé que son équipe responsable des travaux d’exploration avait achevé un programme géologique sur place afin d’établir de façon définitive l’emplacement des trous de forage sur son terrain recelant du lithium Smokey, au Nevada. Le 18 janvier 2023, elle a annoncé qu’elle avait modifié et soumis de nouveau sa demande de permis de forage, y indiquant les nouveaux emplacements dans la nouvelle zone d’intérêt contiguë à la partie sud‑ouest du bloc de claims initial sur le terrain recelant du lithium Smokey, comme elle l’avait annoncé le 20 octobre 2022. Le permis de forage modifié de Victory tient compte des nouvelles cibles de forage de grande qualité. Le programme projeté vise à prolonger la zone fortement minéralisée recelant du lithium qui avait été entrecoupée par le trou numéro 09 sur le terrain, laquelle se terminait par une zone fortement minéralisée recelant du lithium qui est encaissée dans de l’argilite à une profondeur de 417 pieds.

Regroupement d’actions et changement de dénomination – Le 22 décembre 2022, la Société a annoncé qu’elle avait l’intention de changer de dénomination, passant de « Victory Resources Corporation » à « Victory Battery Minerals Corporation », et de regrouper ses actions ordinaires à raison de trois (3) actions ordinaires préalables au regroupement contre une (1) action ordinaire postérieure au regroupement. Le conseil d’administration a approuvé le changement de dénomination et le regroupement des actions le 16 décembre 2022. La Société a également annoncé qu’elle avait l’intention de regrouper ses options et ses bons de souscription en circulation à raison de trois (3) contre un (1), de façon à ce que chaque option et bon de souscription issu du regroupement donne à son porteur le droit d’acquérir une action ordinaire à un prix de levée ou d’exercice correspondant au triple du prix de levée ou d’exercice initial. Le changement de dénomination et le regroupement ont pris effet le 28 décembre 2022, la date de clôture des registres ayant été fixée au 29 décembre 2022.

Nouveaux claims visant des terrains situés à la baie James – Le 15 février 2023, la Société a annoncé qu’elle avait acquis 280 nouveaux claims dans le district de lithium de la baie James, ce qui porte à 347 le nombre total de claims situés dans la zone adjacente au terrain Corvette sur lequel Patriot Battery Metals (TSXV : PMET) a découvert du lithium. Les nouveaux claims ont été acquis en contrepartie de la somme en espèces de 100 000 $ et de trois millions d’actions. L’acquisition englobait trois blocs qui feront désormais partie des terrains Stingray.

Les claims que Victory détient englobent désormais des terrains d’une grande superficie se trouvant dans une zone sous‑explorée d’un nouveau district de lithium. Grâce à cette acquisition, la superficie des terrains Stingray est passée de 3 417 à 17 792 hectares au sud du terrain Corvette de Patriot Battery Metals. Les blocs de claims visant les terrains Stingray vont d’une zone adjacente au terrain Corvette à plusieurs kilomètres plus loin et d’est en ouest sur une distance de 65 kilomètres.

Faits importants

Il n’existe aucun fait important au sujet des titres qui font l’objet du présent placement qui n’aurait pas été communiqué dans le présent document d'offre ou dans un autre document que la Société a déposé au cours de la période de 12 mois qui a précédé la date du présent document d’offre.

**Quels objectifs commerciaux comptons‑nous réaliser grâce aux fonds disponibles?**

La Société a l’intention d’affecter le produit net qu'elle tirera du présent placement à son fonds de roulement et aux autres fins générales de son entreprise. Le produit brut qui sera tiré des unités accréditives sera affecté au paiement des frais d’exploration qui seront engagés dans le cadre des projets miniers de la Société, comme le permet la *Loi de l’impôt sur le revenu* (Canada), afin que ces frais soient admissibles à titre de frais d’exploration au Canada. Le produit qui sera tiré des unités faisant l’objet du présent placement sera affecté aux travaux d’exploration que la Société effectuera sur ses terrains américains et aux fins généralement de son fonds de roulement. **À** **noter que les renseignements donnés ci‑après s’appliquent uniquement aux unités faisant l’objet du présent placement.** La Société prévoit que les événements indiqués ci‑après se produiront selon l’échéancier et en contrepartie des frais indiqués :

| **Événement** | **Échéancier** | **Frais**  **(dans l’hypothèse d’un montant minimum seulement)** | **Frais**  **(dans l’hypothèse  de la prise en livraison de 100 % des titres placés)** |
| --- | --- | --- | --- |
| Frais d’exploration – Terrain recelant du lithium Smokey | Avril 2023 | S.O. | 340 000 $ |
| Frais d’exploration – Projet Black Diablo | Juin 2023 | S.O. | 40 000 $ |
| Fonds de roulement |  | S.O. | 400 000 $ |

EMPLOI DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du présent placement?

|  |  | **Dans l’hypothèse d’un montant minimum  seulement** | **Dans l’hypothèse de la prise  en livraison de 100 % des titres placés** |
| --- | --- | --- | --- |
| A | Montant à recueillir(1) | S.O. | 1 000 000 $ |
| B | Commissions de placement et frais | S.O. | 56 000 $(2) |
| C | Frais estimatifs (avocats, comptables et auditeurs) | S.O. | 10 000 $ |
| D | Produit net du placement :  D = A – (B + C) | S.O. | 934 000 $ |
| E | Fonds de roulement (insuffisance) à la fin du dernier mois (3) | S.O. | (90 000) $ |
| F | Sources de financement supplémentaires | S.O. | S.O. |
| **G** | **Total des fonds disponibles :  G = D + E + F** | **S.O.** | **844 000 $** |

**Notes :**

(1) Cette somme ne tient pas compte du placement simultané.

(2) En présumant que le nombre maximal d’unités faisant l’objet du présent placement sont souscrites, la Société prévoit qu'une tranche d'environ 700 000 $ des fonds qui seront tirés du présent placement proviendront de certaines personnes qualifiées. Par conséquent, elle prévoit verser une commission d’intermédiaire, en espèces ou sous forme de bons de souscription, à ces personnes qualifiées.

(3) L’insuffisance du fonds de roulement de la Société au 31 janvier 2023 est estimée à environ 90 000 $, ce qui est attribuable au fait que la Société n’a pas réussi à réunir suffisamment de fonds au cours de la dernière période.

Comment les fonds disponibles seront-ils employés?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Description de l’emploi prévu des fonds  disponibles, par ordre de priorité** | **Dans l’hypothèse  d’un montant minimum  seulement** | **Dans l’hypothèse de la prise en livraison de 100 % des titres placés** |
| Frais d’exploration – Terrain recelant du lithium Smokey | S.O. | 340 000 $ |
| Frais d’exploration – Projet Black Diablo | S.O. | 40 000 $ |
| Fonds de roulement | S.O. | 444 000 $ |
| **Total** | **S.O.** | **834 000 $** |

La Société a actuellement l’intention d’employer les fonds disponibles selon ce qui est indiqué dans le tableau qui figure ci‑dessus, étant donné ses projets et sa situation financière actuels, mais cela pourrait changer à l’avenir au fur et à mesure que ses projets et sa situation financière évolueront. Bien que la Société entende employer le produit du présent placement comme il est indiqué ci‑dessus, il se pourrait, dans certaines circonstances, pour des motifs commerciaux valables, qu’elle juge prudent ou nécessaire de l’employer à d’autres fins qui pourraient différer considérablement de celles qui sont indiquées ci‑dessus, car la manière dont ces sommes seront effectivement affectées et dépensées dépendra d’un certain nombre de facteurs, y compris la mesure dans laquelle la Société réussira à exécuter son plan d’affaires. Se reporter à la rubrique intitulée « *Mise en garde relative à l’information prospective* » ci‑dessus.

Les états financiers intermédiaires les plus récents de la Société comprenaient une note quant à la continuité de son entreprise. Les fonds réunis conformément aux présentes devraient réduire la nécessité d’insérer une telle note dans les états financiers de la prochaine période.

Comment les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois ont‑ils été employés?

Au cours des 12 derniers mois, la Société a réuni un produit brut global de 172 150 $. Ce produit a été employé comme suit :

| **Description** | **Montant** | **Variation par rapport à l’emploi du produit indiqué auparavant, le cas échéant, et motif de la variation** |
| --- | --- | --- |
| Fonds de roulement | 172 150 $ | S.O. |
| **Total** | **172 150 $** | **S.O.** |

FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du présent placement, le cas échéant, et quelle est leur rémunération?

La Société n’a engagé aucun courtier dans le cadre du présent placement. Elle pourrait verser aux intermédiaires qualifiés une commission de 8 % payable en espèces et en bons de souscription.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

**Droits d’action pour information fausse ou trompeuse**

**Si le présent document d’offre contient de l’information fausse ou trompeuse, vous pouvez opposer à la Société l’un des droits suivants :**

## **le droit de résoudre votre contrat de souscription avec la Société;**

## **un droit d’action en dommages-intérêts contre la Société et, dans certains territoires, un droit d’action en dommages-intérêts prévu par la loi contre d’autres personnes.**

**Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l’information fausse ou trompeuse. Toutefois, les circonstances pourraient limiter vos droits, notamment si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l’information au moment de la souscription des titres.**

**Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) et b), vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.**

**On se reportera à la législation en valeurs mobilières applicable et on consultera éventuellement un avocat.**

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où trouver des renseignements supplémentaires au sujet de la Société?

Les porteurs de titres peuvent consulter les documents d’information continue de la Société sur SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sous le profil de celle‑ci.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, veuillez visiter son site Web à l’adresse [www.victorybatterymetals.com](http://www.victorybatterymetals.com).

***Les épargnants devraient lire le présent document d’offre et consulter leur conseiller professionnel afin d’évaluer les conséquences fiscales, les aspects juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects d’un placement dans les unités.***

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

**Le présent document d’offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation en valeurs mobilières dans un territoire du Canada à compter du 8 juin 2022, révèlent tous les faits importants au sujet des titres placés et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.**

**Le 15 février 2023**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| (Signé) | « *Mark Ireton* » |  | (Signé) | « *Tatiana Kovaleva* » |
| Nom :  Titre : | Mark Ireton  Chef de la direction |  | Nom :  Titre : | Tatiana Kovaleva  Chef des finances |